

DOSSIER DE L'EAU

AVIS DU 4C Séance plénière du 31 janvier 2006

Le Conseil Communal de Consultation des Citoyens a été sollicité par le Conseil municipal, le 2 décembre 2004, pour donner son avis sur les questions ci-dessous concernant l'alimentation en eau de la commune.

L'alimentation en eau d'Eybens dépend d'une structure intercommunale, le SIERG, qui capte l'eau et l'achemine à des réservoirs propriétés de la commune. Des réservoirs au robinet des usagers, la gestion est à la charge de la commune.

1 - L'ORGANISATION AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Les réservoirs (sauf un) sont bien protégés. Le réseau distributeur, débarrassé du plomb, est de qualité et rigoureusement entretenu. A l'occasion de travaux annexes, les canalisations sont renouvelées. Lors de la passation des marchés, le critère de disponibilité de l'entreprise est retenu en priorité. Les compteurs loués aux usagers sont livrés et remplacés par la commune. Deux factures sont envoyées par an.

Toutefois, on peut constater que, à l'heure actuelle, il n'existe pas de cartographie du réseau distributeur facilement consultable. Le réservoir du Sabot n'a pas de périmètre de protection. Parmi les réservoirs, un seul dispose d'un compteur à l'entrée et à la sortie, les autres n'ont pas de compteur à la sortie, ce qui ne permet pas de connaître les fuites possibles. Enfin on a relevé qu'il n'existe pas de planification apparente et précise des travaux.

En conclusion, peu de critiques sont à faire sur l'organisation de l'alimentation en eau gérée par la commune, à part le peu de clarté sur la planification des travaux. L'eau fournie est extrêmement pure, d'excellente qualité.

2 - LES COUTS et LE PRIX FACTURE

Le prix du m³ d'eau au robinet est tributaire du budget de l'eau géré par la commune, voté par le Conseil municipal et distinct du budget général (sur lequel d'ailleurs sont payés les techniciens responsables de la maintenance).

Il est tributaire :

- 1) de la facture du SIERG,
- 2) d'une taxe d'assainissement (45%) dont le tarif est fixé par la Métro,
- 3) d'une taxe « Fonds national » (1%),
- 4) d'une taxe pollution fixée par l'Agence de Bassin (1%),
- 5) de frais annexes : location de compteurs, facturations...,
- 6) de la balance du budget de l'eau pour faire face aux dépenses qui lui incombent (entretien des réseaux, des réservoirs, etc.), au remboursement des emprunts et report des excédents de recettes à titre de provisions. Tout ceci est conforme aux données de la comptabilité publique.

L'augmentation annuelle du prix de l'eau est indexée sur l'augmentation du coût de la vie.

La commune paie ses consommations comme tous les habitants.
Le prix facturé aux usagers est tributaire du budget de l'eau.

On peut se poser la question de l'importance de la provision reconduite d'une année sur l'autre. Elle devrait être dictée par une programmation des travaux que nous n'avons pas trouvée. Enfin, les pertes estimées en 2004 à 17,6% (chiffre peu élevé) ne pourraient-elles être payées, par souci d'équité, par le budget général et non par le budget de l'eau donc par l'utilisateur.

3 - L'INFORMATION DES USAGERS

Si les informations principales sont données sur la qualité de l'eau et sur les différents éléments de la facturation, il manque la sensibilisation des usagers à l'utilisation abusive de l'eau et une incitation aux économies d'eau.

On peut suggérer que lorsqu'il n'existe qu'un seul compteur d'eau pour un ensemble de propriétaires ou de locataires, les informations soient répercutées à tous les utilisateurs.

4 - PERTINENCE DE L'ORGANISATION AU NIVEAU DU BASSIN IMPACT SUR LES COÛTS ET LA QUALITÉ DE L'EAU

L'existence de deux services publics autonomes, gestionnaires de l'alimentation en eau (REG et SIERG) de la région grenobloise tient à l'histoire et aux progrès successifs réalisés dans ce domaine par les différentes communes concernées. On peut penser que l'existence de ces deux réseaux est un atout à la fois au plan technique et pour la sécurité, la qualité de l'eau étant sensiblement égale et parfaite.

Aujourd'hui, on constate que les deux services ont le même souci de sécurité sur le captage et sur toute la chaîne de distribution jusqu'à l'utilisation par l'utilisateur, que des maillages existent (malheureusement incomplets) entre les deux réseaux et, enfin, que la qualité de l'eau livrée est excellente.

En revanche le prix de l'eau de la REG est très inférieur à celui du SIERG. La différence tient aux dépenses d'entretien et de fonctionnement du SIERG plus importantes du fait de canalisations plus longues et de l'obligation de surpresseurs sur le réseau de distribution.

Cette différence s'accroîtra notablement si les projets du SIERG voient le jour : doublement de la canalisation du Grésivaudan, modification de calibrage de certaines canalisations, obligation de nouveaux surpresseurs sur le réseau de distribution, mise en œuvre d'un nouveau captage (Eau d'Olle).

Au regard des deux réseaux, ces projets d'investissement sont réalisés sans recherche d'une cohérence globale : pose de conduites à proximité de celles du REG, développement d'un réseau en l'absence de sécurisation de son alimentation, multiplication des captages alors que le droit d'eau de la REG est largement sous utilisé.

En conséquence, au moment où se pose pour le SIERG la question de la construction d'une deuxième canalisation pour alimenter le Grésivaudan et peut-être dans l'avenir de modifications de calibrage des canalisations existantes avec

l'hypothèse d'un forage supplémentaire (l'Eau D'Olle), diverses solutions peuvent être envisagées :

- Statu quo assorti de l'amélioration du maillage entre Eybens et Gières et peut-être entre Grenoble et Crolles. Ce qui n'empêchera pas, lors de la mise en œuvre de la deuxième canalisation, l'utilisation d'un surpresseur et, pour le captage de l'Eau D'Olle, les risques de Séchilienne et du couloir de la chimie. Tout ceci aboutissant à l'augmentation du prix du m³.

Cette situation actuelle de deux gestionnaires autonomes agissant sans concertation entraîne obligatoirement des coûts d'investissements plus élevés que si l'on mutualise les réseaux et l'usager et/ou le contribuable paie pour un service qui est loin de l'efficacité que produirait un rapprochement des distributeurs soit :

- Fusion entre les deux organismes et harmonisation des prix de l'eau ce qui ne pourrait qu'être bénéfique pour la population eybinoise. Cette solution serait sûrement très difficile à mettre en œuvre tant au point de vue juridique, administratif ou financier.

- Rapprochement des distributeurs dans une structure mutualisant les réseaux pour faire chuter les coûts d'investissements, s'appuyant principalement sur la ressource de celui qui offre la plus grande quantité disponible, mettant en place un schéma de développement global des réseaux à l'échelle des communautés de commune ou d'agglomération, et enfin refusant de financer des réseaux qui viendraient se superposer à des installations existantes.

5 - LES GRANDS ENJEUX

En définitive, les grands enjeux dans le domaine de l'alimentation en eau potable des habitants nous semblent être :

- la garantie du maintien de la qualité de l'eau**
- La maîtrise des coûts,**
- La cohérence des aménagements,**
- Une gestion durable des ressources.**